

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 mars 2024

OBJET :

**Constitution d'un groupement de commandes
Marché d'assurances**

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°8

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique et l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par les Villes d'Essey-lès-Nancy, Saint Max, Laxou, Ludres, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS, de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy, du syndicat intercommunal Frimousse et du SIVU Saint Michel Jericho arrivent à échéance le 31 décembre 2024, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois soit 4 ans maximum, à compter du 1er janvier 2025.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, des entités publiques précitées comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions ;

La commune d'Essey-lès-Nancy assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de ce groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITIONS

Vu l'avis émis par la Commission des Finances en date du 13 mars 2024, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances,
- d'accepter que la Commune d'Essey-lès-Nancy soit désignée comme coordonnateur,
- d'adhérer aux lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conformément à l'article 8 de la convention constitutive,
- d'accepter la participation financière des communes aux frais de la consultation conformément à l'article 3 de la convention du groupement de commandes,
- d'autoriser le pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes à notifier et signer toutes les pièces du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du marché.

Les crédits seront prévus aux budgets 2025 et suivants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 mars 2024.

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	15 mars 2024
- Convocation distribuée le :	15 mars 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	29 mars 2024
- Affichage du procès-verbal le :	31 mai 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN,
Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, MME LOZINGUEZ, M. BOURGUIGNON, Aïcha MENZRI,
MME BLONDELET, M. VOIDIER, MME MALARY, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD,
M. CHEVARDÉ, M. KATZ M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Gabriel HOFFER à Mme Nadine CADET
- M. Dominique GONCALVÈS à M. Gilles BOURGUIGNON

EXCUSÉ

- M. Mallory KOENIG

ABSENTS

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Elise DROUVILLE

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Elise DROUVILLE



Le Maire,



Michel BREUILLE